



### **Comptage routier à Ravaud :**

Le Conseil Départemental, à la demande de la mairie, a procédé à un comptage routier sur la RD40 dans le village de Ravaud pour la période du 29 novembre au 04 décembre 2023.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Le trafic moyen journalier est de 849 véhicules dans les 2 sens de circulation, dont 5,30% poids-lourds.
- Les vitesses moyennes constatées dans le sens Coulgens vers Maine-de-Boixe sont de 48 km/h pour les véhicules légers (VL) et 43 km/h pour les poids-lourds (PL). Dans le sens inverse, les vitesses sont de 47 km/h pour les VL et 42 km/h pour les PL.

### **Repas du CCAS du dimanche 10 mars 2024 :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune organise son traditionnel repas, destiné aux habitants de la commune qui auront 65 ans dans l'année 2024, le **dimanche 10 mars 2024**. Les habitants qui réunissent les conditions de participation et qui n'auraient pas reçu d'invitation doivent se signaler en mairie au plus tôt.

Ce déjeuner est une occasion de rencontres et d'échanges. Il permet également de profiter d'une journée de partage et plaisir autour d'un bon repas préparé par un traiteur local tout en profitant d'un spectacle concocté par des artistes professionnels. N'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le jeudi 29 février.

### **Ouverture de la Voie Douce à Vadalle :**

La voie piétonne aussi appelée « voie douce », reliant la rue de Fraîche Bise à la mairie et à l'école, via le parc de loisirs est ouverte au public. Pour rappel, la circulation sur cette voie est strictement interdite à tous les véhicules à moteur.

### **Cérémonie du 19 mars :**

Le Conseil Municipal et l'Amicale des Anciens Combattants de la commune vous invitent à la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc qui se déroulera le **mardi 19 mars 2024 à 11h30** à la stèle devant la mairie.

Nous nous retrouverons ensuite en mairie pour le verre de l'amitié.

### **Recensement citoyen :** (enfants nés en fin d'année 2007 et en début d'année 2008)

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à 3 mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat. Cette démarche citoyenne permet l'inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### **Fermeture du secrétariat de mairie**

Le secrétariat de la mairie sera fermé du jeudi 28 mars et jusqu'au jeudi 04 avril 2024 inclus. Pour les **urgences uniquement**, vous pouvez joindre un élu au : 06.75.75.72.68.

### **Inscription à l'école maternelle d'Anais**

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès du secrétariat de la mairie d'Anais uniquement pour les enfants nés **du 1er janvier au 31 décembre 2021**.

Les parents doivent se rendre sur place de préférence, munis du livret de famille, d'un justificatif de logement, d'une attestation du médecin certifiant que tous les vaccins obligatoires à l'entrée en collectivité ont bien été réalisés.

Les horaires de réception du public en mairie d'Anais sont :

- lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30
- mardi de 8h30 à 12h00.

Vous pouvez également contacter le secrétariat par mail : [contact@sivos-atav.fr](mailto:contact@sivos-atav.fr).